26 mars 2001 **01.110**
ad 01.010

Postulat du groupe radical

Evaluation comparative des prestations publiques

Comparaison n'est pas raison dit-on... Certes, mais la comparaison reste un des meilleurs moyens de juger de la qualité ou du prix d'un produit ou d'une prestation. Dans un souci de saine gestion, il nous semble dès lors judicieux de comparer les prestations fournies par l'Etat de Neuchâtel et les coûts qu'ils engendrent avec ce qui se fait chez nos voisins.

Un examen comparatif peut nous permettre de constater que pour une prestation identique, le prix est plus élevé, ou plus faible, ici que là. Ou encore qu'à niveau de prestation différent, les objectifs atteints sont identiques. Ou que la différence est si faible qu'elle ne vaut pas la différence de prix qui y est investie.

Une telle étude comparative nous permettra aussi de savoir objectivement dans quels domaines nous sommes meilleurs et, donc, plus attractifs que d'autres ou inversement les domaines dans lesquels les prestations offertes sont moins importantes.

Bref, comparer notre système permettra aux autorités politiques de prendre leurs décisions avec plus d'informations qu'elles n'en ont à ce jour. Ces préoccupations sont d'autant plus légitimes que notre canton dépense chaque année 13.700 francs par habitant, soit 970 francs de plus que... Zurich (!), 2200 de plus que Berne, 3400 de plus que Soleure, 2200 de plus que Fribourg ou encore 4500 de plus qu'Argovie (Office fédéral de la statistique, chiffres de 1998)! Pour un canton au revenu fiscal relativement modéré, il serait intéressant de savoir pourquoi nous payons plus et si cela nous fait bénéficier de prestations de plus grande qualité.

Le groupe radical demande au Conseil d'Etat *de poursuivre l'introduction de* l'évaluation comparative *des* prestations fournies, avec les coûts et les résultats obtenus. Il devrait s'agir d'un système simple qui pourrait s'inspirer des principes du contrôle de gestion et du benchmarking. Ce système devrait *se baser sur le projet propre du canton de Neuchâtel (GESPA) ainsi que celui initié par la Confédération (Colibri).*

Signataires: D. Cottier, R. Debély, F. Rutti, Ph. Haeberli. D.G. Rossier, W. Willener, Ph. Wälti, M. Schafroth, M. Garin. A. Gerber, P. Hainard, J. Tschanz, J.-B. Wälti, B. Zumsteg, Y. Morel, P. Sandoz et W. Geiser.